

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13811**

Intitulé

MASTER : MASTER Management Spécialité Commerce international

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La spécialité « Commerce International » forme des cadres de haut niveau capables de gérer l'activité d'une organisation positionnée sur des marchés concurrentiels globalisés, sachant par ailleurs définir et appliquer une politique d'import-export ou d'implantation à l'étranger. Elle permet aux diplômés d'intégrer l'ensemble des compétences nécessaires au management et au financement des opérations de commerce international. Elle permet en outre aux diplômés de maîtriser les outils de conception, d'optimisation et de pilotage des flux sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement à l'import ou à l'export. En associant des approches théoriques et pratiques professionnelles, la spécialité délivre des compétences solides à la fois dans le domaine du management du commerce international et dans le domaine de la logistique globale

- Etre capable de manager et de prendre des décisions stratégiques au sein d'entreprises industrielles ou commerciales présentes sur les marchés internationaux
- Etre capable d'établir un positionnement stratégique de l'entreprise sur les marchés internationaux
- Etre capable de concevoir une offre commerciale à l'export et de négocier sur un marché international
- Etre capable de concevoir et de gérer des budgets, de proposer des solutions de financements des opérations de commerce international, de gérer les risques et de choisir les assurances adéquates
- Etre capable de piloter un projet de développement d'activités à l'international
- Etre capable de concevoir et piloter des solutions logistiques à l'international

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Directions d'entreprises industrielles ou commerciales présentes sur les marchés internationaux ou projetant un développement d'activités à l'international ;
- Directions logistiques des entreprises présentes sur les marchés internationaux ;
- Service commercial au sein d'un opérateur global de la chaîne logistique ;
- Expertise et aide à la décision en commerce international, en management international ou en management des systèmes logistiques globalisés.

Responsable export, responsable de filiale, responsable de produits export, responsable du marketing export, responsable commercial export

Commissionnaires de transport, commissionnaires agréé en douanes, responsable logistique internationale

Consultants en commerce international, en management international ou en management des systèmes logistiques globalisés.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1401 : Assistanat commercial

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

D1406 : Management en force de vente

D1407 : Relation technico-commerciale

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

Réglementation d'activités :

Aucune habilitation nécessaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

120 ECTS

Stage aux semestres 2 et 4

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

| | | | |
|--|---|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Le jury est constitué du responsable de formation, des membres de la commission pédagogique et de tous les intervenants du semestre évalué concernés. |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Le jury est constitué du responsable de formation, des membres de la commission pédagogique et de tous les intervenants du semestre évalué concernés. |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | X | | Le jury est constitué du responsable de formation, des membres de la commission pédagogique et de tous les intervenants du semestre évalué concernés. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2004 | X | | 60% d'enseignants-chercheurs et 40% de professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|---|-------------------------------------|
| Certifications reconnues en équivalence : | |

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 24 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

http://www.univ-perp.fr/fr/UFR_et_instituts/iae.html

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

IAE de Perpignan, Université de Perpignan Via Domitia

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IAE de Perpignan, Université de Perpignan Via Domitia

Historique de la certification :